



Tutelle de ma maman alzheimer

Par **Banshee**, le **25/11/2017** à **08:38**

Bonjour.

ma mère vient d'entrée en Ehpad sur décision de la tutrice qui a demandé une expertise par un psychiatre le 9 novembre et nous a informé par mail le 20 nov qu'elle partait de son domicile le 24 novembre. ma maman est Alzheimer âgée de 87 ans elle a des aides à domicile et infirmiers tous les jours. hospitalisée 15 jours en sept (son médecin traitant a arrêté son traitement ebixa qu'elle prenait depuis 6 ans car il n'est plus remboursé. ce médicament agissait sur les symptômes de la maladie ma mère a déambulé et chuté, les médecins de l'hôpital ont redonné ce traitement. ma mère est ressortie vers son domicile, les médecins l'avaient rendue éligible au programme de retour à domicile et demandé qu'un service de garde de nuit soit mis en place. La tutrice ne l'a pas fait. 4 enfants sont pour le placement en ehpad et 2 pour le maintien à domicile. ma mère avait un bracelet de détection de chute automatique son domicile était fermé ainsi que son portail par les auxiliaires de vie. elle ne bougeait pas trop de son fauteuil en journée elle avait des douleurs au cou. une prescription médicale de 20 séances de kiné avait été faite en février date de l'ouverture de la mesure de tutelle mais rien n'a été fait pour l'emmener chez le kiné. le médecin traitant ne se déplaçait pas à domicile. la tutrice a refusé que j'emmène ma mère chez le médecin préférant que ce soit une auxiliaire de vie. ma mère en juillet est restée 15 jours sans médicaments pour sa thyroïde et son traitement ebixa. à la suite de l'hospitalisation le médecin traitant a refusé de la prendre en charge prétextant que c'était trop compliqué avec le conflit familial. l'infirmier le 15 octobre a alerté la tutrice que les ordonnances n'étaient pas renouvelées et qu'il n'y aurait bientôt plus de médicaments. en vain. les analyses de sang pour la thyroïde n'étaient pas bonnes. aucun médecin n'a consulté ma mère. j'ai demandé à la tutrice un rdv avec le médecin ORL qui suivait ma mère depuis 2011. elle ne m'a pas répondu. ma mère a été abandonnée à son domicile par la tutrice et au final pour couper court aux remises en questions que lui faisaient mes frères et sœurs elle a choisi la solution de facilité : l'ehpad. ma mère vivait avec ses 2 chats de 19 ans qui lui apportaient affection et repères dans sa

maladie. je trouve cela indigné sur le plan humain. ma mère nous reconnaissait encore. elle n'était pas grabataire. elle avait un mauvais fauteuil dans lequel elle passait le plus clair de son temps la tutrice ne lui ayant pas acheté de fauteuil confortable les douleurs cervicales de ma mère n'ont fait qu'empirer...

Par Tisuisse, le 25/11/2017 à 08:49

Bonjour,

Voyez le juge des Tutelles et un avocat spécialisé vous aidera dans ce sens.